

AMF
Monsieur le Président Gérard Rameix
17, place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Paris, le 12 décembre 2013

Objet : Abus de confiance, escroquerie et « jonglerie »

Monsieur le Président,

Comment ne pas être outré par l'absence de réponse et de réactions opérationnelles à mes courriers lorsque je lis dans NEWSManagers du 05/12/2013 : « *L'AMF prévient contre une escroquerie dans le trading d'options binaires* » et « *Le blogueur financier doit jongler entre liberté d'expression et vigilance dans ses propos* ».

Monsieur le Président, vous parlez de jongler, pourquoi donc « jongler » ? Dans les faits, n'est-ce pas le droit et les règles AMF qui doivent être appliqués ? Que veut dire « jongler » ? Ce terme qui vient du jeu prouverait-il que l'AMF n'est qu'un jeu ? Faut-il aussi penser à de la « malice » ? « Jeu » au service de qui et de quoi ? « Jeu » au détriment de qui et de quoi ?

AMF qui, au mépris total de l'histoire française, de ses multiples regrets et mea culpa, continue de prôner et d'appliquer les attaques à la réputation et au portefeuille. Comment expliquer que la « jonglerie Humaine et financière » soit encore d'actualité pour l'AMF ?

Serait-ce les effets d'une certaine tradition, de la consanguinité, de l'histoire familiale de certaines « castes »... ? Une « schizophrénie » comme le rappelle l'ancien président Jean-Pierre Jouyet ? Et quand vous, vous êtes trompés dans vos « balances » et « jongleries » ? Quid des résultats de vos diffamations et erreurs de « jonglerie » ?

Monsieur le Président, vous qui devriez être le garant d'une supervision des marchés, professionnelle et honnête (donc sans jonglerie), force est de constater que c'est l'inverse qui se produit. En effet, les mêmes errements qui étaient reprochés à la COB, dont vous faisiez partie, sont reprochés à l'AMF 'passée' et actuelle.

Monsieur le Président, en tant que professionnel, comment comprendre et accepter, malgré les rappels douloureux de la dernière crise financière de 2008, le maintien de vos silences concernant l'organisation de la désinformation des porteurs de parts et ses effets qui, sauf erreur de qualification juridique de ma part, relèvent, entre autres, de l'abus de confiance et de l'escroquerie financière.

Sur ce sujet, je vous renvoie aux liens de mes précédents courriers restés sans réponse. Voir site : www.socioecopofi.com Tous les courriers sont sur la page d'accueil.

N'est-ce pas là, peut-être, le comble de la jonglerie pour une Autorité dite des Marchés Financiers ?

Si l'AMF et la commission des sanctions n'hésitent pas à sanctionner tout blogueur diffusant des informations « *qu'il savait, ou aurait dû savoir, fausses ou trompeuses* », encore faudrait-il qu'elles le soient réellement et être certain que votre personnel ait la compétence technique et/ou l'honnêteté pour les comprendre et/ou les « juger » fausses ou trompeuses (voir en annexe un écrit d'Olivier Berruyer qui permet d'expliquer le propos), comment doit-on et qui doit sanctionner l'AMF pour la réalité de ces mêmes faits réalisés à une échelle démultipliée voire sur-démultipliée dans le cas des dérives des dérivés ?

La commission dite des sanctions ?

A priori non, puisqu'elle n'en a ni les compétences, ni les connaissances et peut-être pas la possibilité en termes de volonté et/ou juridique.

Comme le passé et malheureusement le présent le prouvent, votre institution continue d'avoir des lacunes certaines en termes de compétence, d'indépendance voire, dans certains cas, d'honnêteté et d'honorabilité.

Réalité que vous connaissez parfaitement et qui a été maintes fois dénoncées par certains de vos prédécesseurs, dont les deux derniers présidents Jean-Pierre Jouyet et Michel Prada. Excusez du peu !

Les politiques et les juges qui croient en vous ont-ils conscience de cette réalité ?

Quelle sera l'attitude des juges lorsqu'ils vont découvrir les réalités « AMF » ?

Et si les juges et leurs familles faisaient partie des Français lésés par vos services ?

Quelle sera l'attitude des juges lorsqu'ils vont s'apercevoir que votre politique de « *s'en prendre à la réputation et au portefeuille* » des professionnels masque trop souvent vos propres manquements et peut-être vos « jongleries » ?

Quelle sera leur attitude lorsqu'ils vont découvrir les mensonges, les « omissions » et les manquements de votre institution qui touchent des milliards d'investissements, des ratios mathématiques faussés, des comparatifs de performances ubuesques, des études étatiques construites sur des erreurs et des « jongleries » volontaires, des commissions indues prélevées etc...?

Quelle sera leur attitude en comprenant que leurs décisions juridiques ont, peut-être, été viciées du fait de la confiance aveugle qu'ils avaient de facto en vos analyses et préconisations ?

Quelle sera leur attitude quand ils vont comprendre que les dérives des marchés dérivés (plusieurs dizaines de millions de morts par an du fait des dérives des dérivés sur matières premières. Rapport Ziegler ONU), du trading haute fréquence (qui a fait avouer lors d'une émission de télévision à un de vos cadres Honnête (rien n'est perdu) que l'AMF, dans certains cas, étant dépassée « coupait le courant ». Régulation par la coupure de courant, « jonglerie »

or not ?), du détournement des capitaux de l'économie réelle vers l'économie virtuelle n'est possible que par vos actions, vos silences et votre collaboration pleine et entière à la désinformation des porteurs de parts, au non-respect des textes de lois et aux propres textes juridiques AMF.

Et surtout, quelle sera l'attitude des avocats fiscalistes ou des cabinets d'avocat d'affaires qui vont bientôt réaliser tout le potentiel financier qu'ils peuvent espérer gagner aux profits de leurs clients porteurs de parts lésés par les « jongleries » et autres bizarreries ?

Et pourtant, comme vous le savez et comme déjà indiqué dans des précédents échanges, l'ensemble de ces forfaitures via la mise en place du Fonds Stabilisation Boursier pourraient être une réponse aux différents déficits actuels des Etats et au manque de confiance des Peuples.... « Soigner le mal par le mal » avant de mettre en place les modifications en faveur des Peuples et des Etats et ainsi de clore le chapitre de la « fumisterie financière ». Voir <http://www.socioecopofi.com/media/AMF/25%2010%2013%20AMF%204.pdf>

Monsieur le Président, qu'allez-vous entreprendre pour enfin, et sans « jonglerie », remplir votre mission dans des conditions optimales de compétence, de rigueur intellectuelle et d'honnêteté ?

Je vous propose, Monsieur le Président, de ne pas oublier que ceux que vous lésez sont ceux qui vous paient et vous font confiance.

Hormis vos menaces permanentes, attaques à l'honorabilité et au portefeuille déjà citées envers les professionnels et maintenant les bloggeurs qui tiennent des propos qui vous dérangent, force est de constater que vous ne faites rien contre votre propre participation (jonglerie peut-être) active et volontaire dans l'abus de confiance, l'escroquerie (sauf erreur de qualification juridique de ma part) et la désinformation des épargnants.

Désinformation réalisée à l'encontre des propres textes juridiques de l'AMF.

Eh oui ! Comme vous le savez (voir mes précédents courriers sur www.socioecopofi.com), et comme vous continuez à le couvrir, l'information communiquée aux épargnants ne respecte même pas les propres textes juridiques de l'AMF.

AMF qui, sans vergogne et en toute connaissance des faits juridiques, continue de facturer une partie de ses rémunérations sur des valorisations comptables aussi erronées que fictives selon le principe juridique d'égalité des porteurs de parts. Jonglerie, vous avez dit

Combien l'AMF a-t-elle touché sur cette réalité depuis ces dernières années au détriment des porteurs de parts ?

L'AMF qui « profite » des porteurs de parts et qui, dans certains cas, ment au monde politique (sauf si ce dernier vous couvrait en toute connaissance de cause) et judiciaire...

Pour l'instant, il est évident, Monsieur le président, que vous parvenez à très bien maîtriser, « jongler », gérer et étouffer cette réalité scandaleuse. Quel talent !

Étonnement, aucun média n'ose parler et aucun Politique n'ose traiter ce sujet.

Même le lobby principal de défense des épargnants « Finance Watch » à Bruxelles ne réagit pas.

Votre « pub » actuelle, « Redonner du sens à la finance » indique à elle seule la réalité passée et actuelle de votre institution.

En tant que « vieux de la vieille » (permettez-moi cette expression amicale et respectueuse) vous, qui devriez connaître tous les rouages des manquements, des jongleries voire des « forfaitures » passée de la COB et de l'AMF, pensez-vous, Monsieur le Président, que votre institution arrivera à faire Honneur à ses devoirs, aux citoyens et à l'Etat dès le début de l'année de 2014 ?

Monsieur le Président, pour l'instant, je vous accuse formellement de couvrir, voire d'organiser, l'abus de confiance et l'escroquerie des porteurs de parts (sauf erreur de qualification juridique de ma part).

Monsieur le Président, pour l'instant, je vous accuse formellement de forfaiture face à votre mission et à votre devoir « étatique » (sauf erreur de qualification juridique de ma part).

Monsieur le Président, je pense que vous n'avez plus d'autre choix que de porter notre différend au juridique car, sauf actions fortes et déterminées de votre part dans la réalisation de votre mission, je ne vous lâcherai pas et ne « jonglerai » pas.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, je fais partie des professionnels qui ont payé les fruits des décisions ineptes « jongleries peut-être » de votre institution et de la commission dite des sanctions.

Cela, avec pour résultat, que si le Conseil d'Etat a reconnu les erreurs d'appréciations de vos services, il a aussi cru bon devoir relever opportunément un manquement au titre de l'intérêt des mandants. Manquement, qui na jamais pu être justifié (puisque aucun client n'avait perdu un seul centime et qu'ils étaient tous bénéficiaires d'un « coussin ») et, même mieux, manquement qui se serait fait alors que tous les textes de droit avaient été respectés de l'aveu même du Conseil d'Etat. Cherchez l'erreur ? Jonglerie peut-être ?

Imaginez cette décision appliquée à votre « dossier ».... Dans ce cas, nous arriverions dans le domaine de la « super jonglerie ». Naturellement, ceci est de l'humour.

Cela dit, ironie de l'histoire, ce qui n'existait réellement pas dans le dossier jugé existe à une échelle démesurée et hors normes dans VOTRE dossier.

Cette « histoire » me donne des Devoirs dans le cadre du respect des Droits.

Droits, qui sont issus, comme vous le savez, de la résistance d'une très faible minorité contre la majorité des « jongleurs » moraux, d'un certain « état » et des crapules qui se vantaient et s'en prenaient avec la plus parfaite trahison à la réputation et au portefeuille d'Etres Humains.

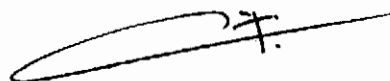
Si vous estimez qu'une action judiciaire à mon encontre est nécessaire et souhaitable, je ne doute pas que cette dernière en forçant la révélation des « réalités » AMF permettra de faire avancer les réalités en faveur des épargnants, de l'Etat et ainsi de participer très activement à votre volonté de « Redonner du sens à la finance ». Avouez que nous formerions une équipe des plus surprenantes dans la mise en place du changement...

Cela dit, et indépendamment de notre dossier juridique, je pense que les faits sont suffisamment graves et étayés pour que vous soyez obligé, **dès maintenant**, d'améliorer l'information des porteurs de parts en imposant, entre autres, la publication d'une double information des variations boursières. L'information actuelle pour la Variation Spéculative du Jour (VSJ) et, une autre pour les investisseurs détenteurs de titres, appliquant le principe juridique de l'égalité des porteurs de parts, appelée Variation Humainement Responsable (VHR). Naturellement, par la suite, quantité de frais, de commissions et de raisonnements prendraient la valeur VHR comme base. Je vous propose une visite sur le site www.agencedecotationboursierehumanityinvest.com ou www.agencedecotationihr.com

Pour qu'il n'y ait aucune gêne entre nous, je vous signale que le développement de la Valeur Humainement Responsable est fait par Langlade Développements Futurs à Genève.

Et oui ! Cela fait maintenant plusieurs années que j'avais informé l'AMF de ce système, mais devant l'absence de réponse et les effets des « jongleries » et « balances » de l'AMF

Par la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus déterminées et les plus reconnaissantes pour vos actes futurs.



Christian PIRE

- En pièce jointe, un dessin humoristique et un écrit d'Olivier Berruyer.